

BOURSE DE CROISSANCE TSX = MTO

105 807 778 actions émises

RESSOURCES MÉTANOR INC. ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ

24 NOVEMBRE 2009 – VAL-D'OR, QUÉBEC, CANADA : Ressources Métanor inc. « **Métanor** » (TSX-V : MTO) annonce avoir signé une lettre d'engagement aux termes de laquelle Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. agira à titre de placeur pour comptes pour l'Offre, sur la base d'un placement privé, d'un maximum de 3 400 000 unités au prix de 0,50 \$ l'unité et de 4 000 000 d'unités d'actions accréditatives au prix de 0,58 \$ l'unité, pour un montant maximum de 4 millions de dollars (4 000 000 \$).

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de Métanor et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque unité d'action accréditative sera composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Un bon de souscription entier confèrera le droit à son détenteur de souscrire une action ordinaire de Métanor au prix de 0,65 \$ l'action au cours d'une période de 24 mois suivant la clôture de l'Offre.

Métanor affectera le produit net du placement privé afin d'accroître ses ressources minérales sur la propriété Barry, de faire progresser les activités de développement sur les propriétés du complexe Bahcelor et à la Mine Bachelor ainsi que pour son fonds de roulement.

Le placement privé proposé est conditionnel à la préparation de la documentation régulière et à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation, y compris celle de la Bourse de croissance TSX. La clôture de l'Offre est prévue le ou vers le 11 décembre 2009 ou à toute autre date convenue entre l'Agent et la Société.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, les titres devant être émis dans le cadre du placement privé proposé seront assujettis à une période de détention de quatre mois.

Les actions ordinaires et les bons de souscription comprises dans les unités et les unités accréditatives ne sont pas enregistrées aux termes du « United States Securities Act of 1933 » (la « Loi de 1933 »), et ne peuvent être offertes ou vendues en l'absence d'un enregistrement aux termes de la Loi de 1933 ou aux termes de dispenses applicables d'exigence d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'acheter et aucune vente des titres dans quelque juridiction à l'égard de laquelle une offre, une sollicitation ou une vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois en matières de valeurs mobilières de telle juridiction ou aux termes d'une exemption.

- 30 -

La Bourse de Croissance TSX n'accepte aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.

Pour plus d'information veuillez contacter:

Serge Roy, président et chef de la direction
Tél. : (819) 825-8678

Courriel : info@metanor.ca

2872, chemin Sullivan, bureau 2, C.P. 420 B
DP Sullivan, Val-d'Or (Québec) J0Y 0B8
Téléphone : 819-825-8678 Télécopieur : 819-825-8224
www.metanor.ca